

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2025

RELATIVE À LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME DANS L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR - (N° 1009)

AMENDEMENT

N° AC46

présenté par

M. Gustave, M. Arnaud Bonnet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet,
Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard,
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas,
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après l'article 3

Insérer un nouvel article ainsi rédigé :

L'article L811-3-1 du code de l'éducation est ainsi modifié :

Après la dernière phrase

Insérer les mots :

« Les élus étudiants siégeant au sein d'une section disciplinaire bénéficient d'un aménagement d'emploi du temps pendant tout le temps de l'instruction de l'affaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport du Sénat sur l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur a pointé du doigt la lenteur des sanctions prononcées par les instances disciplinaires. Ces retards s'expliquent par le manque de

moyens financiers et humains dont disposent les universités pour mettre en œuvre les sections disciplinaires.

Les élus étudiants participant à l'instruction d'une enquête ne disposent pas d'aménagement de temps pour s'y consacrer pleinement, ni d'une formation juridique suffisante.

Cet amendement vise donc à permettre aux élus étudiants siégeant dans une section disciplinaire et menant un rapport d'instruction de bénéficier du temps nécessaire pour mener au mieux leur mission.

Nous souhaitons ici renforcer les sections disciplinaires, qui sont au cœur du système des universités et ne peuvent se voir substituer à une procédure judiciaire.